

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 780

AMENDEMENTprésenté par
M. Hetzel

ARTICLE 28 BIS

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) À la première phrase du septième alinéa, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « dixième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.